



République Française

Commune de  
Soisy/Montmorency



Objet:

**Avenant n°4 au marché de  
mission d'Assistance à Maitrise  
d'Ouvrage pour la rénovation  
du complexe sportif Albert  
Schweitzer - Réceptions  
fractionnées**

**DEC090326-06**

Syndicat de Communes  
pour l'Étude, la Réalisation et la Gestion  
d'Installations Sportives

**S.C.E.R.G.I.S.**

=====

=====

## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

=====

=====

PRISE LE 09 MARS 2026 EN APPLICATION DE LA  
DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE  
SYNDICAL RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 8  
MARS 2021

**Le Président du SCERGIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-23  
et L. 5211-1;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles et R.2194-2 et 3 ;

**Vu** les statuts du SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA RÉALISATION ET  
LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (SCERGIS) ;

**Vu** la délibération n°080321-05 en date du 8 mars 2021, donnant délégation générale  
d'attributions du Comité Syndical au Président pour « *prendre, après avis simple de la  
Commission d'Appel d'Offres, toute décision concernant la préparation, la passation,  
l'exécution (résiliation comprise) et le règlement des marchés et des accords-cadres à  
compter de 90 K€ HT et tout avenant supérieur à 5% de son montant HT* » ;

**Vu** la délibération n° 030225-01 en date du 03 février 2025 portant mise à jour de  
l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) de l'opération  
rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer suite aux évolutions opérationnelles

Accusé de réception en préfecture  
095-200048999-20260319-DEC090326-06-CC  
Date de télétransmission : 19/03/2026  
Date de réception préfecture : 19/03/2026

11.



;

**Vu** la décision n°DEC030624-19 du 04 juin 2024 portant signature de l'Acte d'Engagement du marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation d'un complexe sportif Albert Schweitzer avec la Société INVERNESS pour un montant, toutes tranches confondues, de 54 480.00€ HT ;

**Vu** la décision n°DEC130225-10 du 13 février 2025 portant engagement d'un avenant n°1 au marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer pour un montant de 4 560 €HT, soit un montant global de marché arrêté à 59 040 €HT ;

**Vu** la décision n°DEC130325-18 du 13 mars 2025 portant affermissement de la tranche optionnelle du marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer ;

**Vu** la décision n°DEC090326-04 du 09 mars 2026 portant engagement d'un avenant n°2 au marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer pour un montant de 5 440 €HT, soit un montant global de marché arrêté à 64 480 €HT ;

**Vu** la décision n°DEC090325-05 du 09 mars 2026 portant engagement d'un avenant n°3 au marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer pour un montant de 3 760 €HT, soit un montant global de marché arrêté à 68 240 €HT ;

**Vu** le dossier d'Etudes d'Avant-Projet Définitif remis par le Maître d'œuvre remis le 02 décembre 2024 et accepté par le Maître d'Ouvrage ;

**Vu** la demande de rémunération supplémentaire, motivée, présentée le 15 octobre 2025 par la société INVERNESS et complétée par courriels des 18 décembre 2025 et 17 février 2026 ;

**Vu** le projet d'avenant n°4 au marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation d'un complexe sportif Albert Schweitzer portant engagement de missions complémentaires et majoration de la rémunération de l'entreprise titulaire relatives aux réceptions fractionnées imposées par le calendrier sportif, présenté par la société INVERNESS aux dates susvisées et annexé ;

**Vu** l'avis simple de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du lundi 09 mars 2026 ;

**Vu** le calendrier des opérations de travaux réajusté au regard des saisons sportives communiquées par les associations sportives ;

**Vu** l'opération de réaménagement des bureaux du SCERGIS, dissociée et pour laquelle la réception des ouvrages est prévisionnellement prévue le 30 mars 2026 ;

**Considérant** qu'une réception globale, étalée en plusieurs phases, était initialement

Accusé de réception en préfecture  
095-200048999-20260319-DEC090326-06-CC  
Date de télétransmission : 19/03/2026  
Date de réception préfecture : 19/03/2026

W



prévue au programme, pièce du DCE du marché d'AMO ;

**Considérant** que le planning des opérations de travaux et donc de réception des ouvrages a dû être réajusté au regard des saisons sportives communiquées par les associations sportives, pour une part tardivement ;

**Considérant** qu'ainsi, une réception globale, étalée en plusieurs phases, s'avérerait juridiquement impossible, la garde du bien entraînant *de facto* un transfert de responsabilité à la charge du bénéficiaire ;

**Considérant** que la solution d'une mise à disposition des équipements par la conduite de 3 pré-réceptions et réceptions successives, fractionnées et étalées dans le temps, s'est imposée à la maîtrise d'ouvrage ;

**Considérant** que l'immeuble des bureaux du SCERGIS, devant recevoir les ouvrages d'éclairage sportif et de vidéoprotection tels notamment la centralisation des commandes et le stockage des données sensibles, fait l'objet d'une opération de travaux de réaménagement menée en parallèle de l'opération de rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer et dissociée de cette dernière ;

**Considérant** en outre que la parfaite mise en œuvre de du terrain n°3 nécessite de respecter une année complète de tallage du gazon naturel avant sa mise à disposition aux clubs sportifs ;

**Considérant** qu'il convient, par conséquent, de couvrir les charges extracontractuelles du titulaire restantes, lequel a assuré une continuité de mission pour les réceptions, comprenant tous les équipements rattachés, suivantes :

- Terrains n°2 en gazon synthétique et n°4 en gazon naturel ;
- Terrain n°1 en gazon synthétique, comprenant les ateliers d'athlétisme ;
- Discontinuité des missions propres au suivi des réserves du lot n°2 ;
- Discontinuité des missions propres au suivi des réserves du terrain n°3.

**Considérant** que ces prestations sont non-prévues au titre du marché susvisé et doivent donner lieu à l'adoption d'un avenant ;

Au vu des visas et considérants, ci-dessus énoncés, le Président du SCERGIS

W



## DECIDE

### Article 1 :

De signer avec la Société INVERNESS, dont le siège social est situé 37, boulevard Suchet, 75016 PARIS, un avenant n°4 au marché de mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), annexé, pour la rénovation d'un complexe sportif Albert Schweitzer portant engagement de missions complémentaires relatives aux réceptions fractionnées imposées par le calendrier sportif, par le suivi des réserves du lot n°2 et du terrain n°3 ;

### Article 2 :

D'approuver la rémunération en plus-value des missions complémentaires, rendues nécessaires par avenant n°1, ainsi qu'il suit :

Montant initial, toutes tranches confondues et avenants n°1, 2 et 3 compris : 68 240 €HT

Montant nouveau en : 75 920 €HT

Ecart en : 7 680 €HT

Pourcentage d'écart : + 11,25 %

### Article 3 :

La présente décision vaut Ordre de Service.

**Article 4 :** La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours – AP / CP de l'opération rénovation du complexe sportif Albert Schweitzer ;

**Article 5 :** En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 09 mars 2026

Le Président du SCERGIS  
S.C.E.R.G.I.S.

LUC STREHAIANO

Acte certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
effectuées

le  
et la décision ayant été reçue par le  
représentant de l'état  
le

NOTIFIE le

1 MAR. 2026

1 MAR. 2026

19 MAR. 2026

Accusé de réception en préfecture  
095-200048999-20260319-DEC090326-06-CC  
Date de télétransmission : 19/03/2026  
Date de réception préfecture : 19/03/2026